

## Annexe 4a

### Charte du DU (1<sup>ère</sup> année)

Votre première année DUPP est consacrée :

1. A la réalisation d'un stage pratique obligatoire au Centre d'Expertise de la Performance sous la responsabilité d'un préparateur physique diplômé.
2. Au suivi des cours du DU. La participation à l'ensemble des cours est obligatoire (séminaires DUPP + cours L3 parcours PP + TP polyvalence musculation-haltérophilie + TP évaluation des qualités physiques). Pour les Master 1 EMIS et APAS il est obligatoire de rattraper ces deux enseignements durant la première année du DUPP.
3. L'organisation des sessions de formation avec l'équipe du CEP afin d'en permettre son bon déroulement. Il s'agit d'aider et participer aux démonstrations, cafétérias, accueils... durant la durée des séminaires. Une réunion aura lieu avant chaque séminaire pour préparer cette organisation.

#### ***Les règles à suivre pour valider votre stage pratique de la première année :***

1- Encadrement **minimum** d'une séance par semaine sur le lieu de stage (35 au total au minimum dans l'année).

2-Travail personnel dirigé par votre responsable du CEP (ex : réflexion sur l'activité, méthodes de musculation, planification, création de séances...), qui représente en moyenne 2 heures par semaine **(en plus de la séance encadrée)**.

3- Professionnalisme et sérieux exigés :

- Tenue adéquate
- Respect des consignes du responsable
- Respect des athlètes et du matériel
- Ponctualité aux horaires de stages (fixées par le responsable)
- Politesse ...
- Prévenir en cas d'absence (à l'avance)

**Tout autre comportement pourra être sanctionné par la non validation du stage et l'exclusion du CEP !!!**

**La validation de cette première année sera effectuée par le biais d'une commission qui se déroulera en fin d'année scolaire. La présence aux séances, aux séminaires du DUPP, l'investissement général, la motivation, la réussite académique... seront pris en compte.**

A la fin de l'année, 4 possibilités s'ouvriront à vous selon votre investissement et vos compétences :

- Une évolution au sein de la structure CEP (responsabilités, gestion d'un groupe...)
- Un stage à l'extérieur avec possibilité d'utiliser la structure pour support de mémoire (expérimentation) ou expérimentation proposée au CEP
- Un stage à l'extérieur à gérer seul et à trouver seul
- L'arrêt de la formation

***« Par ma signature je m'engage à respecter la charte et prend connaissance de toutes les modalités de stage DU 1<sup>ère</sup> année ».***

NOM et Prénom :

*Signature*

## Annexe 4 b

### Charte du DU 2<sup>ème</sup> année

Votre deuxième année de DUPP est consacrée à la réalisation d'un stage pratique en tant que préparateur physique dans la structure de votre choix.

Ce stage sera sanctionné par un mémoire dont le directeur de mémoire sera obligatoirement un directeur de mémoire du CEP (éventuellement un enseignant de l'UFR STAPS de Dijon autre, nous consulter avant si c'est le cas). Ce mémoire peut être commun avec votre diplôme STAPS principal (M1 ou M2). Pour cela vous devrez faire une demande écrite précisant le stage réalisé, le thème traité dans le mémoire ainsi que le directeur de mémoire ayant accepté de vous suivre. Cette demande devra être faite au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre. Au-delà de cette date, vous devrez faire un mémoire pour le DU et un autre pour votre diplôme STAPS principal.

En fonction de votre 1<sup>ère</sup> année de DUPP, votre stage pourra se faire selon différents formats :

1. Stage au sein du CEP avec une responsabilité d'équipe (pour ceux qui intègre le CEP)
2. Stage dans la structure de votre choix. Le CEP pourra éventuellement (et après accord de la direction) mettre ponctuellement du matériel à votre disposition
3. Stage dans la structure de votre choix sans aide du CEP (un directeur de mémoire du CEP est conseillé).

Le mémoire (40 pages maximum) devra être accompagné d'une vidéo (10 minutes maximum). La vidéo présentera ce que vous avez fait sur le terrain, devra vous montrer en situation de préparateur physique afin de pouvoir juger de votre comportement sur le terrain. Cette vidéo (sur support CD) devra être accompagnée de la version électronique de votre mémoire.

Seul le directeur de mémoire peut vous autoriser la suppression de cette vidéo si il vous suit régulièrement sur votre stage pratique.

Vous devrez nous informer de votre soutenance (jury, date) à l'aide du formulaire adéquat. La soutenance du mémoire DU se fait en dehors des sessions d'évaluation du DUPP. La date est donc à fixer avec votre directeur de mémoire.

Enfin, au cours de cette deuxième année de DUPP, vous devrez suivre les enseignements éventuellement manquants (TP, TD, séminaires, ...). Attention, des TD et TP sont prévus dans la maquette du diplôme. En fonction du nombre d'absences, votre accès à l'examen final pourra être refusé.

L'examen écrit (4 heures) aura lieu le jeudi après-midi **10 juin 2021** (1<sup>ère</sup> session) ou le **17 septembre 2021**, de 14h à 18h Pour accéder à cet écrit, vous devrez préalablement vous inscrire via un formulaire accessible sur le site internet du CEP quelques mois avant l'examen.

Pour ces examens (écrit et oral), bien revoir les modalités d'évaluation, (cf. documents transmis). Ces documents *sont également disponibles sur le site internet du CEP (formation continue)*. Vous y trouverez des informations plus précises concernant la rédaction du mémoire et la construction de la vidéo.